

entreprises

la gestion des accidents du travail
au bout du clavier /
**et un large éventail de services
de prévention !**



Dail

réinventons / l'assurance





La gestion d'un accident de travail n'est pas chose aisée.

En effet, en plus de devoir assumer tout le volet administratif de l'accident, il vous faut également rassurer et informer votre collaborateur et sa famille. Il vous est aussi indispensable de veiller au bon fonctionnement de votre entreprise afin qu'elle ne subisse pas les conséquences de l'accident.

Pas facile de s'y retrouver entre la législation sur les accidents du travail, l'assurance loi et les différents documents à fournir à la mutuelle, au corps médical et à la compagnie d'assurances. Toute cette administration représente un temps précieux sans compter l'absence de votre collaborateur qu'il vous faut pallier.

N'est-il pas temps de réinventer tout cela ?

AXA a décidé de revisiter complètement son portail Dail afin de vous faciliter toute cette gestion.

Dail est une application informatique gratuite entièrement sécurisée qui permet de déclarer un accident du travail, de transmettre des documents et de s'informer de l'état d'avancement du dossier dès celui-ci ouvert.

Mais ce n'est pas tout ! Chez AXA, nous pensons que couverture et prévention sont intimement liées. Nous avons souhaité faire du portail Dail un lieu où vous pourrez trouver une multitude d'informations pertinentes et de conseils avisés afin de mettre en place votre démarche de prévention, des cas vécus, des statistiques et bien d'autres éléments dans le but de rendre votre entreprise la plus efficace possible au niveau de sa politique de prévention et finalement, dans son travail !

Bienvenue

Comme tout site internet qui se respecte, le nouveau site Dail AT vous souhaite la bienvenue via une page d'accueil simple qui vous permet de directement choisir la direction dans laquelle vous souhaitez vous rendre.

Ce menu vous propose 4 grands chapitres :

1. Déclarer

A l'heure du mail et des communications ultra-rapides, la "bonne vieille" déclaration papier est désormais obsolète. En quelques clics, vous complétez et transmettez la déclaration d'accident et vous recevez directement un numéro de sinistre. Fini de remplir un document ou de cocher des cases sur un formulaire. Voilà qui réduit déjà considérablement votre administration et vos frais généraux.

2. Analyser

Le site Dail AT vous permet également de consulter vos statistiques sinistres. Il s'agit d'un outil précieux pour tirer les enseignements de vos déclarations de sinistre, déceler les failles éventuelles de votre système de prévention ou découvrir les résultats positifs des plans de sécurité mis en œuvre.

3. Soutenir

Chez AXA, nous ne nous contentons pas d'encaisser les primes et de gérer vos sinistres. Nous sommes persuadés que la prévention est une nécessité au sein de chaque entreprise et notre équipe de prévention des accidents du travail, forte d'une vingtaine de membres se tient à votre entière disposition. Nul besoin cependant d'un plan de prévention élaboré pour déjà améliorer sensiblement la sécurité sur le lieu de travail. Découvrez comment quelques mesures toutes simples réduisent considérablement les risques.

4. Full Services

Afin de vous aider à développer votre politique de prévention, AXA a conclu une convention avec des partenaires externes de renom qui proposent une vaste gamme de services dont l'objectif est d'être complémentaire à ce que peut vous offrir le département Safety Engineering d'AXA.

Ces prestations sont proposées à des tarifs avantageux.

1. Dail AT ou la gestion d'un sinistre au bout du clavier

Le Dail AT est une application informatique qui vous permet de déclarer un sinistre Accident du travail en ligne à partir d'un PC pour autant qu'il soit connecté à Internet.

Sous le logo AXA, 4 onglets vous permettent de naviguer aisément dans l'application.

1. Déclarer

C'est à partir de cet onglet que vous introduisez toutes les déclarations.

Il convient de mentionner le numéro de la police et d'encoder la date du sinistre, le nom de la victime ainsi que les différents renseignements demandés.

Une fois la déclaration envoyée, vous recevez la référence définitive du dossier.

Police	Siège	Type de rapport	Victime	Date/Heure événement	Nature accident	Dernière mise à jour	Statut	Sinistre
		Déclaration Secteur privé		17/09/2012	Accident sur le chemin	20/09/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		13/09/2012	Accident du travail	13/09/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		11/09/2012	Accident du travail	13/09/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		01/09/2012	Accident du travail	07/09/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		28/08/2012	Accident du travail	28/08/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		23/08/2012	Accident sur le chemin	23/08/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		22/08/2012	Accident du travail	23/08/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		06/08/2012	Accident du travail	22/08/2012	Envoyé	
		Déclaration Secteur privé		02/08/2012	Accident du travail	03/08/2012	Envoyé	

2. Consulter

Cette page vous permet de consulter les dossiers en cours, les paiements déjà effectués au profit des différents bénéficiaires ainsi que la façon dont les décomptes ont été calculés. Cet outil bien pratique vous permet de pouvoir directement et aisément renseigner votre collaborateur victime de l'accident du travail quant à l'avancement de son dossier.

3. Simuler un cas grave

Cette troisième fonction vous propose, en répondant à quelques questions, de déterminer si l'accident que vous allez déclarer est considéré comme un accident grave au regard de la loi. Si tel est le cas, vous devrez alors compléter le rapport circonstancié dont le canevas vous est proposé.

4. Gérer

Cette dernière fonction vous permet de poser des actes de gestion simples comme consulter un sinistre, transférer des données vers votre système de gestion, introduire les heures d'exposition au risque, demander une expertise médicale urgente, ...



2. Analyser

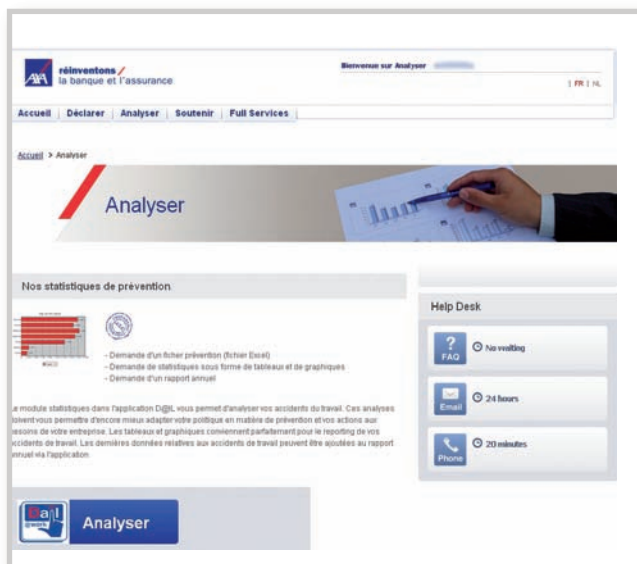
Les accidents du travail vous donnent involontairement l'opportunité de repenser parfois complètement votre approche de la prévention.

S'il ne faut pas attendre que l'irréparable se produise pour adopter les mesures adéquates, les statistiques établies sur la base de vos sinistres vous permettent généralement de vous faire une image réelle de la situation au sein de votre entreprise et d'en tirer des conclusions.

L'application met à votre disposition un outil capable de produire différentes statistiques et listes. Ces données faciliteront votre analyse et vous pourrez ainsi aisément déterminer où il y a encore des améliorations à opérer et où vos efforts ont porté leurs fruits.

En outre, toutes les données sont transférables sous forme de graphiques ou de tableaux. Vous pouvez facilement les importer dans vos propres documents.

Un outil précieux à tous les niveaux.



3. Vous soutenir

AXA est parfaitement conscient que le rôle d'un assureur ne se limite pas à réclamer des primes ou à verser des indemnités. C'est pourquoi, le département Safety Engineering met à votre disposition tout un arsenal de moyens destinés à mettre en œuvre ou à renforcer la prévention. Jugez plutôt :

A. Un ingénieur-prévention à votre écoute

Chaque jour, via Helpdesk, un ingénieur-prévention vous conseille dans l'élaboration et le suivi de votre plan de prévention.

B. Des programmes de formation à la carte

Outre ses conseils avisés, notre ingénieur-prévention peut également vous conseiller des programmes de formation sur des thématiques bien précises. Vous aurez ainsi l'opportunité de former et de conscientiser votre personnel et votre encadrement sur les dangers de leur environnement de travail.

C. Des supports visuels et papier

Last but not least, le département Safety Engineering d'AXA a également développé des brochures, des guides pratiques et des fiches prévention. Ces supports expliquent par le détail et photos à l'appui les procédures à suivre pour, par exemple, utiliser correctement une perceuse ou un palan, manipuler des produits dangereux, etc.

Vous pouvez immédiatement télécharger ces documents via Dail AT.



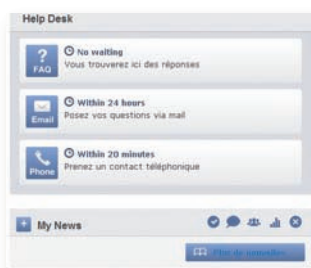
4. Full Services Accidents du travail, des partenariats gagnants !

Pour aider les entreprises à développer une politique de prévention forte ou à améliorer leur politique du personnel, AXA a conclu une convention avec différents partenaires externes.

Ces partenaires spécialisés offrent une vaste gamme de services complémentaires à l'offre de notre département Safety Engineering et ce, à un tarif préférentiel.

Vous trouverez à la fin de cette brochure la liste des partenaires Full Services.

Une application à votre service



Dail AT peut encore vous offrir bien d'autres services et être étendu à l'enregistrement des incidents bénins nécessitant uniquement des premiers secours, les déclarations d'accidents internes...

L'application se veut des plus conviviales en vous proposant une bibliothèque et de l'aide à tout moment.

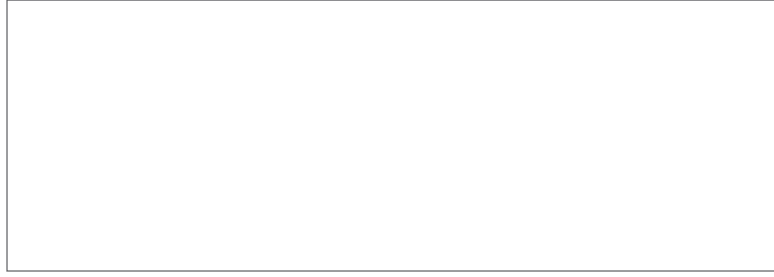
Plusieurs canaux sont mis à votre disposition :

- Le FAQ vous donnera immédiatement une réponse aux questions les plus souvent posées.
- Un appel téléphonique vous garantira une réponse dans les 20 minutes.
- Pour les problèmes plus pointus qui réclament une analyse experte, un délai de 24h sera observé pour obtenir une réponse par mail.

La bibliothèque contient toutes les Newsletters publiées par le département, les Safety Flashes et les renseignements utiles... une véritable mine d'informations !

Le Dail AT est avant tout une application gratuite créée pour vous afin de vous faciliter la vie !

Vous êtes certainement convaincu de la plus value de Dail AT. Il vous reste à surfer sur www.corporate.axa.be et à demander vos accès. Vous ne pourrez plus vous en passer...



Cette brochure constitue une présentation générale de notre produit. Nous vous recommandons de lire attentivement les conditions générales en vigueur qui seules reprennent l'ensemble des modalités d'application de nos garanties d'assurances.

800.05.09 - 12.2012 - E.R.: Camille Gillon, AXA Belgium sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles

